

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 25 juin 2018
Séance du 24 mai 2018

35 Associations vie associative - subventions

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme MOUSSATEN

Pouvoir à :

M. DEME

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. MARTIN

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

M. AKABLI

Pouvoir à :

Mme SAVAS

M. MONTES

Pouvoir à :

M. BELMHAND

M. BOUADDI

Pouvoir à :

Mme JAJAN

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM LEMAIRE, ASSAMTI	2

- Rapport de présentation :

Monsieur Karim BOUKHACHBA, conseiller municipal délégué, expose :

La Ville de Creil soutient les associations par la mise à disposition de nombreux équipements, une importante aide technique et humaine, un accompagnement des projets portés par le monde associatif, l'attribution de subventions de fonctionnement et sur projets.

➤ Subventions vie associative

DVAS - Vie associative et autres	Subventions (€)	Projets (€)
ALPHA CREIL	610,00	-
ASSOCIATION DES SAUVETEURS DE L'OISE	2 625,00	-
ASSOCIATION CULTURELLE LA FONTAINE	-	200,00
AVENIR ET JEUNESSE DE CREIL	470,00	-
BLEU D'AUTRES MERS	200,00	-

1/4

maintenant !

CLUB FERROVIAIRE DE CREIL ET ENVIRONS	330,00	-
CREIL AIR MODEL	170,00	300,00
FRANCE POLOGNE	-	500,00
SYNDICAT CFDT	420,00	-
SYNDICAT CGT	420,00	-
SYNDICAT FO	420,00	-
CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE	500,00	-
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	415,00	-
ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE COMBATTANTS ALGERIE TUNISIE MAROC – ACPG CATM	280,00	-
ASSOCIATION NATIONALE DES AMIS ET ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE – ANACR	100,00	-
ENTENTE CREILLOISE DES ANCIENS COMBATTANTS - ENC	325,00	-
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE - FNACA	240,00	-
TOTAL	7 525,00	1 000,00

➤ Les projets

Association Culturelle La Fontaine

L'association organise quatre dîners du vivre ensemble. Deux repas ont eu lieu en 2017 et deux autres sont prévues sur 2018. Le but étant d'organiser des moments de partage, afin de promouvoir la mixité sociale et culturelle. Le budget de cette action est de 1 800,00 €. Il est demandé à la ville une participation de 200,00 €.

Creil Air Model

L'association Creil Air model, en partenariat avec les IME de Creil et le lycée de Jules Uhry, organise en 2018, auprès de jeunes déficients mentaux, trois journées d'initiation aux modèles réduits. Ils piloteront avec l'aide des instructeurs de l'association et un barbecue clôturera les journées.

Le budget de cette action est de 800,00 €. Il est demandé à la ville une participation de 300,00 € pour soutenir cette action.

France Pologne

L'association en partenariat avec l'association des Sauveteurs d'Aviateurs Alliés-Oise, a souhaité rendre hommage au Squadron Leader Eugeniusz Horbaczewski, prestigieux aviateur polonais, tombé au combat le 18 août 1944 à l'âge de 26 ans, sur la commune de Velennes. Il repose aujourd'hui dans le carré de la Royal Air Force du cimetière de Creil. Une stèle sera installée le 23 juin prochain à proximité du lieu de chute de son appareil, afin de perpétuer le souvenir d'aviateurs alliés tombés au cours de la seconde guerre mondiale dans notre département. A l'issue de la cérémonie, la délégation viendra se recueillir sur la tombe de l'aviateur à Creil.

Il est demandé à la Ville une participation de 500,00 € pour soutenir cette journée commémorative.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date du 24 mai 2018,
Considérant les projets présentés par les associations,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver, les subventions ci-dessous :

DVAS - Vie associative et autres	Subventions (€)	Projets (€)
ALPHA CREIL	610,00	-
ASSOCIATION DES SAUVETEURS DE L'OISE	2 625,00	-
ASSOCIATION CULTURELLE LA FONTAINE	-	200,00
AVENIR ET JEUNESSE DE CREIL	470,00	-
BLEU D'AUTRES MERS	200,00	-
CLUB FERROVIAIRE DE CREIL ET ENVIRONS	330,00	-
CREIL AIR MODEL	170,00	300,00
FRANCE POLOGNE	-	500,00
SYNDICAT CFDT	420,00	-
SYNDICAT CGT	420,00	-
SYNDICAT FO	420,00	-
CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE	500,00	-
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES	415,00	-
ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE COMBATTANTS ALGERIE TUNISIE MAROC - ACPG CATM	280,00	-
ASSOCIATION NATIONALE DES AMIS ET ANCIENS COMBATTANTS DE LA RESISTANCE - ANACR	100,00	-
ENTENTE CREILLOISE DES ANCIENS COMBATTANTS - ENC	325,00	-
FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE - FNACA	240,00	-
TOTAL	7 525,00	1 000,00

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au compte prévu à cet effet dans le budget de la Ville, comptes n°6574/025/CB et 6574/72/CB.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le 26/06/2018
ID : 060-216001743-20180625-DLRG180625035-DE

maintenant !

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **26 JUIN 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN



Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

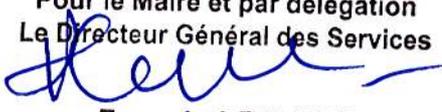
après dépôt en sous-préfecture le 02/07/18

et publication ou notification le 02/07/18

affiché le 26/06/18

CREIL, le 02/07/2018

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services



Francis LE PAPE